



### III. LA VOIE MULTILATÉRALE

Le système d'accords de l'OMC est la pierre angulaire du système commercial **multilatéral**. Il couvre toutes nos relations commerciales importantes et régit les échanges du Canada avec ses partenaires, en l'absence d'un accord régional ou bilatéral. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et l'OMC sont des instruments décisifs pour atteindre les deux premiers objectifs de la politique commerciale canadienne : la prospérité et les règles. Des négociations multilatérales successives ont permis au gouvernement d'améliorer l'accès aux marchés étrangers pour nos biens et services. En ouvrant progressivement notre propre économie à la concurrence, nous avons du même coup baissé les prix et élargi le choix pour les entreprises comme pour les particuliers.

En novembre 2001, lors de la réunion ministérielle de l'OMC de Doha, au Qatar, les membres de l'OMC ont convenu de lancer un nouveau cycle de négociations commerciales portant sur l'accès au marché et sur les règles. Dans la droite ligne des objectifs fondamentaux canadiens, les négociations (appelées Programme de Doha pour le développement ou PDD) aborderont, en termes généraux, les points suivants :

- améliorations substantielles de l'accès aux marchés pour les services et pour les produits agricoles et non agricoles;
- réduction, en vue de leur retrait progressif, de toute forme de subvention aux exportations, agricoles et fortes réductions du soutien national ayant un effet de distorsion des échanges;
- négociations sur des aspects du commerce et de l'environnement, sur la propriété intellectuelle et sur les règles de l'OMC en matière de subventions, de mesures compensateurs et antidumping, de règlement des différends et d'accords commerciaux régionaux;